

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révélation d'identité

- Studio Opera GmbH, Linke Wienzeile 4, A-1060 Wien

La décision peut être demandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage, Rue de l'Avenir 44,
2501 Bienne,

tél. 032 327 55 11, fax direct 032 327 55 28